Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260209-2026_18-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-018

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du lundi 9 Février 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 3 Février 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ, Maire.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Mme Isabelle BATAILLER, M. Eric BINARD, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Caroline BOYARD-OGOR, M. Robert BOZEC, Mme Catherine CABILLIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Guy CROISSANT, M. Michel DUMAIL, Mme Sylvie GODEST-TOULLELAN, M. Jacky GOUAULT, M. Philippe JEANNIN, Mme Jeanine LE CALVEZ, Mme Christiane LE VAY, M. Goulven MORVAN, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Marie-Christine PARROT, Mme Annaik PERSON, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE, M. Eric SWARTVAGHER, Mme Rozenn TREGUER.

Etait représenté : M. Antonin MAHÉ par délégation à Mme Gaëlle BOUCHER.

Absents : Mme Malika LE GRUIEC, M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, M. Michel QUÉNET.

Secrétaire de séance : M. Goulven MORVAN.

Présents : 25 Représenté : 1 Absents : 3 Votants : 26

PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste pour Accroissement Temporaire d'Activités
Rapporteur : M. Croissant.

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant qui doit préciser le grade et le niveau de rémunération du poste créé.

En application de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois. Le contrat peut être renouvelé dans la limite de sa durée maximale au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260209-2026_18-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-018

Le récolement des collections du Musée de la mer entamé en 2025 n'est pas achevé. Il convient donc d'ouvrir un poste en 2026 pour le poursuivre.

Cet emploi relèverait du cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, emploi de catégorie B pour une durée de 6 mois renouvelable dans la limite de 12 mois maximum.

La rémunération serait fixée en référence à la grille indiciaire des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques entre le 1er échelon et le 6ème échelon de ce grade afin de tenir compte de l'expérience du candidat le cas échéant. Cette rémunération principale pourrait être complétée par le régime indemnitaire prévu dans la délibération n° 2025-99 du 25 septembre 2025 relative au RIFSEEP.

Le candidat devra être diplômé en Histoire de l'Art / muséologie / patrimoine / régie des œuvres / conservation préventive / d'un parcours Patrimoine / Gestion et mise en valeur des œuvres d'art, des objets ethnographiques et techniques / d'un parcours Métiers et arts de l'exposition.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique notamment l'article L 332-23-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un renfort temporaire pour le récolement des collections du Musée de la mer,

Vu l'avis favorable de la commission Ressources humaines et finances,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer à compter du 1er mars 2026 le poste suivant pour Accroissement Temporaire d'Activités :

Mission	Grade de recrutement	Rémunération	Temps de travail	Diplôme souhaité
Récolement des œuvres du musée de la mer en vue de la réouverture du musée	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Entre l'indice majoré 373 et l'indice majoré 386 + régime indemnitaire en application de la délibération n°2025/99 du 25 septembre 2025	Temps complet	Licence ou titre équivalent en histoire de l'Art, muséologie, patrimoine, régie des œuvres, mise en valeur des œuvres d'art, des objets ethnographiques et techniques ou parcours Métiers et Arts de l'exposition

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260209-2026_18-DE

DIT que le contrat sera d'une durée de 6 mois, renouvelables dans la limite de 12 mois maximum sur une période de 18 mois.

DIT que la durée hebdomadaire de ce poste est de 35 heures

AUTORISE Madame la Maire à signer tous actes aux effets des présentes.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

Le Secrétaire de séance,
Goulven MORVAN

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 12/02/2026

Pour la Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260209-2026_18-DE